

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 10/07/2023
Et
Publication ou notification du :
10/07/2023

L'an 2023, le 7 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/06/2023.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusé ayant donné procuration :
M. DELIGNY Frédéric à M. FOUCAULT Gilles

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2023-24 – Demande de Fonds de Concours CCPS 2023 pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable phase 2

Monsieur le Maire souhaite solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2023 pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable phase 2.

Le coût prévisionnel de l'opération sera donc financé selon le plan suivant :

Coût prévisionnel du projet		Plan de financement	
Maitrise d'œuvre :	10 000 €HT	DSIL/DETR (29,9%) :	90 000 €HT
Travaux :	291 500 €HT	Département (29,9%) :	90 000 €HT
TOTAL	301 500 €HT	Fonds de concours CCPS (5%) :	15 000 €HT
		Commune (35,2%) :	106 500 €HT
		TOTAL :	301 500 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** le projet et le plan de financement,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2023 pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable phase 2.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



En mairie, le 07/07/2023



Le Maire,
Philippe de DREUZY

